

Fond Social mazout période de chauffe 2024

Pour la période de chauffe 2024, le montant de l'allocation varie entre **14 et 20 cents par litre**. Un maximum de **1500 litres** de combustible éligible par ménage et par période de chauffe peut être pris en compte pour l'octroi de l'allocation de chauffage en vrac.

Prix facturé par litre	Allocation de chauffage
< 1,21	14 cents/litre
>1,21 < 1,235	15 cents/litre
>1,235 < 1,26	16 cents/ litre
>1,26 < 1,285	17 cents/ litre
>1,285 < 1,31	18 cents/ litre
>1,31 < 1,335	19 cents/ litre
>1,335	20 cents/ litre

Le montant de l'allocation de chauffage pour l'achat de gasoil de chauffage à la pompe ou de pétrole lampant (type c) à la pompe s'élève à **210 EUR** par ménage et par période de chauffe.